

Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2000

Résolution 1300 (2000)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4148e séance, le 31 mai 2000

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, en date du 22 mai 2000 (S/2000/459),

Accueillant avec satisfaction et encourageant les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie pour sensibiliser le personnel chargé du maintien de la paix à la question de l'action de prévention et de lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles,

Décide :

a) De demander aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973;

b) De proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 30 novembre 2000;

c) De prier le Secrétaire général de lui présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973).

00-45620 (F)